

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V149 Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des rongeurs dans l'espace public et dans les écoles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Pierre-Yves Bournazel, Christian Honoré et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre les rongeurs ;

Considérant le vœu déposé par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Brigitte Kuster et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif à la dératisation ;

Considérant le vœu déposé par Florence Berthout et les élus du groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'expérimentation des nouvelles méthodes de lutte contre les rats ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en février 2018 relatif à la poursuite et l'intensification de la lutte contre la prolifération des rongeurs ;

Considérant la présence visible des rongeurs, principalement des souris, dans un certain nombre d'écoles sur le territoire parisien ;

Considérant l'inquiétude des personnels travaillant dans les écoles, à savoir les enseignants et les personnels de la Ville, ainsi que les élèves et leurs parents ;

Considérant que le confort et la sérénité dans les bâtiments scolaires sont des conditions nécessaires pour un environnement propice à une bonne acquisition des savoirs ;

Considérant l'attention portée par les élu.e.s parisien.ne.s sur ce sujet depuis des mois, et le vote par le Conseil de Paris d'un ambitieux plan global de lutte contre les rongeurs sur l'espace public, et contre les souris dans les bâtiments publics adopté en décembre 2017 ;

Considérant que la Ville a décidé la mise en place d'un plan coordonné de lutte contre la prolifération des rongeurs, impliquant plusieurs directions ;

Considérant qu'il s'agit d'un plan à long terme qui implique une mobilisation constante ; et une coordination de nombreux acteurs publics mais aussi privés ;

Considérant que chaque année la Préfecture de Police signe un arrêté imposant une lutte générale contre la prolifération des rats visant les propriétaires, gérants, concierges et locataires d'immeubles ;

Considérant la rencontre organisée en juin 2017 sous l'égide du Secrétariat Général réunissant les services compétents de la Ville et les bailleurs sociaux parisiens pour échanger sur les expériences et élaborer une stratégie commune dans la lutte contre la prolifération des rongeurs ;

Considérant que ce plan comporte : la lutte contre les incivilités (et contre le nourrissage) confiée aux agents de la DPSP avec les bonnes pratiques destinées aux riverains ; une procédure pour effectuer les signalements des sites où il y a prolifération ; le remplacement ou la modification de certains conteneurs à ordures et une campagne d'information adaptée sur tous les lieux faisant l'objet d'une intervention ainsi que la diffusion d'informations par les mairies d'arrondissement, ainsi que sur paris.fr ;

Considérant, les moyens supplémentaires engagés qu'il s'agisse du recrutement d'agents de terrain, de recours aux heures supplémentaires pour les agents, de la passation d'un nouveau marché de dératisation, ainsi que le renforcement de l'équipement des agents ;

Considérant l'action du Département faune et action de salubrité (DFAS) de la DASES, créé en 2016, en lien, pour ce qui concerne les bâtiments scolaires, avec les CASPE ;

Considérant que ce plan met en place une démarche continue d'innovation technique en termes de lutte contre les rongeurs et que le Service Parisien de Santé Environnementale assure une veille technologique en vue d'analyser les outils utilisés, réfléchir à de nouveaux moyens et tester sur le terrain de nouvelles méthodes ;

Considérant la convention de marché de recherche et de développement passée entre VetAgro Sup et la Ville de Paris afin de réaliser un état des lieux des résistances aux anti-coagulants et des mutations génétiques au sein de la population des rats et d'adapter les moyens de lutte à cette résistance ;

Considérant que le Service Parisien de Santé Environnementale va conduire une étude sur le recensement des sites de nourrissage sur les espaces verts et leurs liens avec la présence de rats afin d'aboutir à des solutions face à ce phénomène ;

Considérant plus spécifiquement la mise en place d'un système de signalements permettant de cibler les interventions en fonction de l'urgence, tout en assurant présence partout où c'est nécessaire ;

Considérant qu'en sus des interventions, des recommandations préventives sont adressées aux établissements visités ;

Considérant que l'efficacité de la lutte contre les souris dans les écoles, afin de diminuer fortement leur présence, passe par un faisceau d'actions, comprenant en cela la mise en place de conditions rendant les locaux scolaires inhospitaliers aux souris (par un meilleur rangement et par l'interdiction de l'accès à la nourriture), l'élimination des zones de nichage, le bouchage des voies de passage, et la mise en place des appâts et pièges ;

Considérant que 147 pièges mimétique sont déjà en place sur 38 sites et 593 bâtiments enfance sont actuellement traités ;

Considérant, malgré les actions déjà engagés, les résultats inégaux de la lutte contre les souris ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive la lutte engagée pour la diminution de la présence de rongeurs dans les écoles,
- Que la Ville de Paris améliore l'efficacité perçue par les occupants des bâtiments scolaires,
- Que la Ville de Paris améliore la communication sur les mesures à adopter, nécessairement plurielles, pour obtenir des résultats visibles,
- Que la Ville de Paris renforce l'action coordonnée dans la lutte contre la prolifération des rongeurs sur l'espace public et les espaces privés en associant et sensibilisant les bailleurs sociaux, syndics, concierges et gardiens d'immeubles.